

Demande de maintien de l'autorisation d'établissement en cas de départ à l'étranger

(Article 61 LEtr)

Par la présente, la personne soussignée :

- *nom, prénom*

né(e) le

nationalité

adresse de résidence

- *numéro dossier VD*
- *Réf. SYMIC*

demande au Service de la population le maintien de l'autorisation d'établissement (permis C) pour une durée maximum de 4 ans.

La demande doit être présentée au plus tard après les 6 premiers mois de l'absence de Suisse.

La demande s'étend également en faveur du conjoint et/ou aux membres de la famille suivant-s :

Conjoint-e :

- *nom, prénom*

né(e) le

nationalité

type de permis :

et le(s) enfant(s) suivant(s) :

- *nom, prénom*

né(e) le

nationalité

- *nom, prénom*

né(e) le

nationalité

- *nom, prénom*

né(e) le

nationalité

- *nom, prénom*

né(e) le

nationalité

Date de départ :

Date de retour en Suisse

Motifs de l'absence :

(Joindre toutes les pièces justifiant l'absence de Suisse)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le bail à loyer est-il ou sera-t-il résilié : Non Oui **Si oui, à quelle date :**

Avez-vous quitté votre emploi ? : Non Oui **Si oui, à quelle date :**

Etes-vous au bénéfice d'une rente AI ? : Non Oui **Si oui, montant annuel :**

Gardez-vous des attaches en Suisse ? : Non Oui **Si oui, les quelles ?**

.....
.....
.....
.....
.....

Quelles sont vos intentions à votre retour en Suisse ?:

.....
.....
.....
.....
.....

Si la décision du Service de la population ne vous parvenait pas avant votre départ, prière d'indiquer l'adresse d'un personne de référence en Suisse ainsi que votre adresse email :

.....
.....
.....
.....
.....

Remarques éventuelles :

.....
.....
.....
.....

La demande de maintien de l'autorisation de séjour ou d'établissement en cas de départ à l'étranger est soumise à un émolument de CHF 65.- (Art. 1 chiffre 2 du règlement fixant les émoluments en matière de police des étrangers et d'asile du 11 février 2011, RSV 142.11.1)

Lieu :

Date :

Signature du demandeur - déclarant familial :